

* **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**

· **1.1 Identificateur de produit**

- **Nom du produit** **BIOSTAR® pH-Minus G**
- **No CAS:** 7681-38-1
- **Numéro CE:** 231-665-7
- **Numéro index:** 016-046-00-X
- **Numéro d'enregistrement** 01-2119552465-36-0000
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation**

SU2a Exploitation minière (hors industries offshore)
 SU2b Industries offshore
 SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 SU4 Fabrication de produits alimentaires
 SU5 Fabrication de textiles, cuir, fourrure
 SU6b Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers
 SU7 Imprimerie et reproduction de supports enregistrés
 SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
 SU9 Fabrication de substances chimiques fines
 SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
 SU11 Fabrication de produits en caoutchouc
 SU13 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment
 SU15 Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements
 SU16 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques
 SU17 Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport
 SU19 Bâtiment et travaux de construction
 SU20 Services de santé
 SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
 SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
 SU23 Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées

· **Catégorie du produit**

PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques
 PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques
 PC19 Intermédiaire
 PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation
 PC21 Substances chimiques de laboratoire
 PC25 Fluides pour le travail des métaux
 PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
 PC36 Adoucissants d'eau
 PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau

· **Catégorie de processus**

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
 PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
 PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
 PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
 PROC5 Mélange dans des processus par lots
 PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
 PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
 PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
 PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
 PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
 PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
 PROC12 Utilisation d'agents de soufflage dans la fabrication de mousse
 PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
 PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation
 PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
 PROC17 Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des opérations de travail du métal

Nom du produit BIOSTAR® pH-Minus G

(suite de la page 1)

· Catégorie de rejet dans l'environnement

PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
 PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles
 PROC24 Traitement de haute énergie (mécanique) de substances liées à/dans des matériaux et/articles
 ERC1 Fabrication de la substance
 ERC2 Formulation dans un mélange
 ERC3 Formulation dans une matrice solide
 ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
 ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
 ERC6a Utilisation d'un intermédiaire
 ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
 ERC6c Utilisation de monomères dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)
 ERC6d Utilisation de régulateurs de processus réactifs dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)
 ERC7 Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels
 ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
 ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
 ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
 ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
 ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
 ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)
 ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)
 ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)
 ERC10a Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en extérieur)
 ERC10b Utilisation étendue d'articles à rejet important ou intentionnel (en extérieur)
 ERC11a Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en intérieur)
 ERC11b Utilisation étendue d'articles à rejet important ou intentionnel (en intérieur)
 ERC12a Traitement des articles sur les sites industriels à faibles rejets
 ERC12b Traitement des articles sur les sites industriels à rejets importants

· Emploi de la substance / de la préparation

Produit correcteur du pH
 Traitement de l'eau

· 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
· Producteur/fournisseur :

Niederer Schneider AG
 Breitenstrasse 16b
 CH-8500 Frauenfeld

Tel. +41 52 235 2424
 www.n-schneider.ch - info@n-schneider.ch

· Service chargé des renseignements :

Email: info@n-schneider.ch

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Tox de Zurich (STIZ) : 145,
 depuis l'étranger +41 44 251 51 51

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers**
· 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008


GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

· 2.2 Éléments d'étiquetage
· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

(suite page 3)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11


Date d'impression : 09.12.2021

Numéro de version 1

Révision: 09.12.2021

Nom du produit **BIOSTAR® pH-Minus G**

(suite de la page 2)

· Pictogrammes de danger	
	GHS05
· Mention d'avertissement	Danger
· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:	hydrogénosulfate de sodium
· Mentions de danger	H318 Provoque de graves lésions des yeux.
· Conseils de prudence	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
· 2.3 Autres dangers	
· Résultats des évaluations PBT et vPvB	
· PBT:	Non applicable.
· vPvB:	Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.1 Substances	
· No CAS Désignation	7681-38-1 hydrogénosulfate de sodium
· Code(s) d'identification	
· Numéro CE:	231-665-7
· Numéro index:	016-046-00-X

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours	
· Remarques générales :	En cas de l'indisposition demandent le conseiller médical.
· après inhalation :	Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme Respiration artificielle à la arrêt respiratoire ou à respiration irrégulière. Envoyer immédiatement chercher un médecin
· après contact avec la peau :	Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Laver immédiatement à l'eau.
· après contact avec les yeux :	Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin. Protéger l'oeil intact Enlever des lentilles de contact.
· après ingestion :	La bouche avec beaucoup d'eau des rincages, mais seulement si la personne à la conscience est. Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Après ingestion: brûlures dans la bouche, de la gorge, de l'oesophage et du tube digestif.
· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Des symptômes traitent.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction	
· Moyens d'extinction:	Ecume, bioxyde de carbone (CO ₂), poudre d'effacement, brouillard d'eau. Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.
· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation	Peut être dégagé en cas d'incendie : Oxydes de soufre.
· 5.3 Conseils aux pompiers	
· Equipement spécial de sécurité :	Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

(suite page 4)

CHF

Nom du produit BIOSTAR® pH-Minus G

(suite de la page 3)

- **Autres indications** Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
Le produit lui-même ne brûle pas.
-

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Porter un vêtement personnel de protection
Veiller à une aération suffisante
Eviter la formation de poussière
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
 - **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer
Eviter la dispersion par courant d'air.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
 - **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
 - **6.4 Référence à d'autres rubriques** Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13
-

* **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Le contact direct avec des yeux, la peau et des habits évitent.
Des conteneurs sec et tout près tiennent fermés.
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Eviter la formation de poussière.
Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées
 - **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas combustible
 - **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Réservoir résistantes à l'acides, manière étanche.
A un endroit sec et protégé de temps gardent.
 - **Indications concernant le stockage commun :** Des ordres pour les substances dangereuses au stockage font attention.
Tenir à l'écart des aliments, des boissons et du fourrage.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :** Température dans l'entrepôt recommandé : +5 - < +30°C.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants
 - **Classe de stockage :** 13
 - **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.
-

* **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
- **PNEC** néant
CAS: 7681-38-1 hydrogénosulfate de sodium
Eau douce: 11,09 mg/l
Eau de mer: 1,109 mg/l
Eau (libération périodiquement): 17,66 mg/l

Sédiment eau douce: 40,2 mg/kg dwt.
Sédiment eau de mer: 4,02 mg/kg dwt.
Terre: 1,54 mg/kg d.w.
Station d'épuration: 800 mg/l

(suite page 5)

Nom du produit BIOSTAR® pH-Minus G

(suite de la page 4)

- **Remarques supplémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

 - **8.2 Contrôles de l'exposition**
 - **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
 - **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
 - **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
 - Prévoir un lavabo sur le lieu de travail
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
 - Bouteille de rincer l'oeil ou douche d'oeil doivent être disponibles au poste.

 - **Protection respiratoire :**
 - A semblent de fais de la poussière / la vapeur / l'aérosol un masque respiratoire devait être porté.
 - Demi-masque filtrante (EN 149).
 - Filtre P2.

 - **Protection des mains :**
 - Gants, résistants aux argents chimique (EN374).
 - Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.
 - Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.
 - Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 - Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
 - Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

 - **Matériau des gants**
 - Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
 - Recommandation pour solution aqueuse, solution saturée.
 - Caoutchouc de nature ; Recommandé matériel-plus fort $\geq 0,5$ mm
 - Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
 - Butylcaoutchouc

 - **Temps de pénétration du matériau des gants**
 - Temps de rupture: ≥ 8 heures (DIN EN 374).
 - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

 - **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**
 - Gants en cuir
 - Gants en tissu épais

 - **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection hermétiques.
 - **Protection du corps :**
 - Vêtements de travail protecteurs.
 - Vêtement de protection résistant aux acides
-

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- **Indications générales.**
- **Couleur :** blanc
- **Odeur :** inodore
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **Point de fusion :** 179 °C
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** non déterminé
- **Inflammabilité** Le produit n'est pas inflammable.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **inférieure :** Non déterminé.
- **supérieure :** Non déterminé.
- **Point d'éclair** non applicable
- **Température d'auto-inflammation** Non déterminé.
- **Température de décomposition :** Non déterminé.
- **pH à 20 °C** 1
- **Viscosité :**
- **Viscosité cinématique** Non applicable.
- **dynamique :** Non applicable.
- **l'eau à 25 °C:** 1050 g/l
- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** Non déterminé.
- **Pression de vapeur :** Non applicable.
- **Densité et/ou densité relative**
- **Densité à 20 °C:** 2,44 g/cm³
- **Densité relative.** Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.12.2021

Numéro de version 1

Révision: 09.12.2021

Nom du produit **BIOSTAR® pH-Minus G**

(suite de la page 5)

· Densité en vrac à 20 °C:	1200-1500 kg/m ³
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Caractéristiques des particules	Voir point 3.
9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme :	Des perles fines.
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en substances solides :	100,0 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

Nom du produit BIOSTAR® pH-Minus G

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Humidité.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

*** RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

CAS: 7681-38-1 hydrogénosulfate de sodium		
Oral	LD50	> 2.000 mg/kg (rat) (OECD 423) Natriumsulfat / Sodium sulphate
Inhalatoire	LC50	> 2,4 mg/l (rat) (OECD 436) 4h / Natriumsulfat / Sodium sulphate

- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Après un rang des connaissances actuel, un effet CMR n'est pas avoué.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

la substance n'est pas comprise

*** RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Sulfate de sodium:
LC50 (96h) 7960 mg/l (Pimehales promelas) EPA 600/4-90/027
LC50 (48h) 1766 mg/l (Daphnia magna) EPA 600/R-94/024
NOEC 1109 mg/l (Ceriodaphnia dubia) ASTM E 1295-01
EC50 (120h) 1900 mg/l (Nitzschia linearis)
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications :** NOEC (37d) 8 g/l (boue activée)
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.12.2021

Numéro de version 1

Révision: 09.12.2021

Nom du produit BIOSTAR® pH-Minus G

(suite de la page 7)

faiblement polluantes pour l'eau.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Disposition d'après règlements officiels.
- **Catalogue européen des déchets** Pour ce Product, aucun numéro de clé de déchets ne peut être fixé selon un catalogue de déchets européen (EAK) car le but d'utilisation permet un classement par le consommateur d'abord.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	No
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

la substance n'est pas comprise

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

la substance n'est pas comprise

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

la substance n'est pas comprise

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

la substance n'est pas comprise

(suite page 9)

CH-F

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.12.2021

Numéro de version 1

Révision: 09.12.2021

Nom du produit **BIOSTAR® pH-Minus G**

(suite de la page 8)

<ul style="list-style-type: none"> · Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
--

la substance n'est pas comprise

- **Prescriptions nationales :**

- **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:**

classe B (classification selon liste)

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Date de la version précédente:**

02.11.2021

- **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

— CH-F —

(suite page 10)

Nom du produit BIOSTAR® pH-Minus G

(suite de la page 9)

Annexe: Scénario d'exposition

- **Désignation brève du scénario d'exposition** Utiliser comme un régulateur de pH (piscine).
Environnement
- **Catégorie de rejet dans l'environnement** ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur).
ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur).
ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur).
ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur).
ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur).
ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur).
- **Conditions d'utilisation** Application à l'intérieur.
L'application extérieure.
- **Environnement** Eaux réceptrices facteur de dilution: Valeur par défaut.
- **Mesures pour l'élimination** Taille de la station d'épuration / égouts (communal),
techniques de traitement des boues: par défaut.
- **Estimation de l'exposition**
- **Environnement** Négligeable.
Rapport de risque: < 1
- **Guide pour l'utilisateur en aval** Détermination de l'exposition, information sur l'environnement: à la qualité.

— CH-F —